Informations de base

2007/2188(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables **Subject** 3.60 Politique de l'énergie 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie 3.70.20 Développement durable 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	TURMES Claude (Verts/ALE)	23/11/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement (Commission associée)	WIJKMAN Anders (PPE-DE)	18/06/2007
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	KORHOLA Eija-Riitta (PPE-DE)	10/09/2007

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie et transports	PIEBALGS Andris

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/10/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0583	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
19/12/2007	Vote en commission		Résumé
09/01/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0006/2008	
12/03/2008	Débat en plénière		
13/03/2008	Décision du Parlement	T6-0096/2008	Résumé
13/03/2008	Résultat du vote au parlement		
13/03/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2188(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/43155

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE396.509	16/10/2007	
Amendements déposés en commission		PE396.799	15/11/2007	
Avis de la commission	ENVI	PE396.728	28/11/2007	
Avis de la commission	DEVE	PE396.718	19/12/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0006/2008	09/01/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0096/2008	13/03/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0583	06/10/2006	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2006)1224	06/10/2006	
Document annexé à la procédure	SEC(2006)1225	06/10/2006	

Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

2007/2188(INI) - 13/03/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 343 voix pour, 11 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, en réponse à la communication de la Commission intitulée « Mobiliser des moyens publics et privés pour financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable et sans incidence sur le climat: le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ».

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Claude **TURMES** (Verts/ALE, LU), au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

Les députés se félicitent de la proposition de la Commission de mettre en place le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref), et en particulier de la priorité prévue pour le Fonds de mobiliser l'investissement privé par l'apport de capital à risque.

La résolution souligne que les objectifs premiers du Fonds doivent être la promotion de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres risques, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques dans les pays les plus pauvres et la diversification des sources d'énergie dans les pays en développement. Elle insiste par ailleurs pour que le soutien des projets et le choix des technologies soient subordonnés à la satisfaction de tous les critères de durabilité et de contribution au développement durable, entre autres.

Les députés demandent à la Commission de donner la priorité aux projets de petite envergure dans lesquels il est le plus difficile d'attirer l'investissement privé. A cet égard, la Commission devrait revoir régulièrement le plafond des projets fixé à 10 Mios EUR, tout en réservant au moins un tiers des crédits disponibles pour les projets de petite envergure coûtant moins d' 1 Mio EUR.

La Commission européenne est invitée à :

- veiller à ce que le soutien de tous les projets concernant la biomasse dans les pays en développement ne soit accordé qu'après un examen rigoureux des critères de durabilité ;
- veiller à ce que le Fonds soutienne des projets dans le domaine de l'énergie photovoltaïque et appuie le développement de technologies de réseaux intelligents;
- faire en sorte que le Fonds soutienne le développement des marchés locaux, de la production et des capacités locales, en aidant les PME locales afin qu'elles puissent assurer la mise sur le marché des nouvelles technologies dans une région donnée;
- veiller à ce qu'il y ait cohérence et complémentarité entre le Fonds et les initiatives en matière de développement et d'énergie prises par les États membres et l'Union européenne en faveur des pays en développement;
- étudier les possibilités d'élargir le Fonds dans le futur contexte du régime à appliquer après 2012 au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Les députés insistent également pour que le Fonds ne soutienne pas les projets de grande envergure nécessitant plus de 1 Moi EUR pour ce qui est des sources d'énergie traditionnelle et pour la combustion combinée de biomasse dans les centrales au charbon nouvelles ou existantes, l'utilisation à petite échelle des combustibles fossiles (par exemple dans les groupes électrogènes diesel) ou la production à grande échelle d'agrocarburants.

Le Parlement regrette que le financement minimal proposé pour la contribution du Geeref, à savoir 100 Mios EUR - avec une contribution limitée à 15 Mios respectivement pour 2007 et 2008 -, soit nettement insuffisant pour réaliser l'objectif consistant à augmenter le nombre de projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il demande dès lors à la Commission de revoir sa contribution à la hausse et encourage parallèlement les États membres ainsi que les institutions financières multilatérales à unir leurs forces pour augmenter de manière significative la dotation de ce fonds.

Les députés soulignent enfin que le Fonds doit répondre en priorité aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et aux interventions qui ont montré des liens étroits avec la réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, ils souhaitent que la Commission, en plus d'élaborer des critères de développement clairs visant à sélectionner les projets éligibles au financement du Fonds, augmente également de manière significative l'aide au développement accordée sous forme de subventions afin de fournir des services énergétiques durables aux populations les plus pauvres.

Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

2007/2188(INI) - 06/10/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer la création d'un Fonds mondial de capital-risque destiné à développer l'investissement privé dans les projets de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition.

CONTEXTE : depuis le début des années 1990, la plupart des régions du monde connaissent une croissance économique sans précédent. Depuis 1994, la consommation mondiale de pétrole a augmenté de 20% et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit une croissance future de 1,6% par an. Selon l'AIE, la demande en énergie devrait croître de plus de 60% d'ici 2030. Les investissements nécessaires dans le secteur de l'énergie pour pouvoir satisfaire cette demande sont estimés à 16.000 milliards USD au cours des 25 années à venir. Non seulement un scénario

d'investissement consistant à maintenir le statu quo poserait d'importants problèmes de financement, mais il ne permettrait pas non plus de garantir un développement durable, notamment dans les domaines du réchauffement climatique, de la qualité de l'air, de la sécurité et de la pauvreté énergétique. On estime qu'en 2030 1,4 milliard de personnes n'auront toujours pas accès à une énergie moderne dans les pays en développement.

Malgré une amélioration des perspectives, les projets de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables attirent très difficilement les capitaux commerciaux. Les problèmes qui se posent sont complexes; ils ont essentiellement trait au manque de capital-risque, qui représente une garantie importante pour les prêteurs. Les besoins en capital-risque des pays en développement et des économies en transition sont estimés à plus de 9 milliards EUR, ce qui est bien supérieur aux niveaux actuels. Il est donc essentiel de mobiliser des fonds du secteur privé.

CONTENU : la présente communication passe en revue les obstacles qui, notamment dans les pays en développement, entravent la participation du secteur privé à l'essor des énergies renouvelables et des technologies d'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle propose la création d'un **partenariat public-privé concret et innovant**, le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF), destiné à mobiliser les investissements privés, notamment dans les pays en développement et dans les économies émergentes, dans le cadre des programmes internationaux en faveur du développement durable. Ce partenariat viendra **compléter les instruments de financement communautaire existants**. Il permettra de renforcer la capacité de la Communauté à soutenir la mise en œuvre des programmes de développement durable et d'éradication de la pauvreté de ses pays partenaires et à accélérer la mise au point, l'utilisation et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement.

Concrètement, le partenariat consiste à mobiliser les fonds publics et privés permettant de contribuer à la résolution des difficultés de financement auxquelles font face les entreprises et les projets dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'accent étant mis sur l' insuffisance de **capital risque**. Il pourrait notamment s'agir d'élargir des projets pilotes fructueux. Certaines institutions financières internationales, comme **la BEI, la BERD et la Banque mondiale**, ainsi que des investisseurs du secteur privé et d'autres intermédiaires financiers, ont déjà joint leurs efforts à ceux de la Commission en vue de la création du GEEREF.

Plutôt que de financer directement les groupes cibles, le GEEREF stimulera la création de **sous-fonds régionaux** spécifiquement adaptés aux conditions et aux besoins régionaux. Des sous-fonds régionaux seront consacrés aux États d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et des îles du Pacifique (région ACP), aux pays voisins de l'Union (y compris l'Afrique du Nord et les pays d'Europe de l'Est non membres de l'UE, dont la Russie), à l'Amérique latine et à l'Asie (y compris l'Asie centrale et le Moyen Orient). L'accent sera mis sur les **investissements d'un montant inférieur à 10 Mios EUR**, ceux-ci étant le plus souvent ignorés par les investisseurs commerciaux et les institutions financières internationales. Des crédits d'entreprise seront mobilisés pour aider les petites et moyennes entreprises et financer divers projets. La participation du GEEREF variera entre 25 à 50% pour les projets à risque moyen ou élevé et 15% pour les projets à faible risque. Le Fonds prévoira par ailleurs un financement spécifique pour l'assistance technique. Celui ci représentera entre 10 et 20% de la taille du Fonds, en fonction des besoins réels de renforcement des capacités, vraisemblablement plus importants dans les économies les moins développées.

La Commission a l'intention de consacrer 80 Mios EUR au GEEREF pour la période 2007-2010, avec une première contribution de 15 Mios EUR en 2007 afin de donner l'impulsion nécessaire à l'initiative. La dotation initiale totale par les sources publiques et commerciales devrait s'élever à **100 Mios EUR**, ce qui devrait permettre de mobiliser 300 Mios EUR de capital-risque supplémentaire, voire à plus long terme jusqu'à 1 milliard EUR.

La Commission estime que si les sommes investies devaient atteindre le haut de cette fourchette, elles permettraient de mettre sur les marchés des pays tiers une capacité de production d'énergie respectueuse de l'environnement proche du gigawatt, qui assurerait la fourniture de services énergétiques durables à un nombre d'individus compris entre 1 et 3 millions et qui supprimerait 1 à 2 millions de tonnes d'émissions de CO_2 par an. Il en résulterait également des avantages non négligeables en ce qui concerne la qualité de l'air, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais aussi la création d'entreprises, d'emplois et de revenus, au niveau local.